

# Fiche 2

## Les 5 étapes en un coup d'œil

### ■ 1. La formation du comité conciliation travail-famille-études-maternité (CTFEM)

- S'assurer d'une représentation équilibrée des acteurs impliqués dans l'entreprise ou dans le département où l'on désire implanter des mesures. Nous devrions y retrouver des membres représentant :
  - La direction et les ressources humaines (s'il y a lieu)
  - La partie syndicale (s'il y a lieu)
  - Le personnel
- Expliquer l'objectif de la démarche
- Exposer les rôles et l'implication demandés à chaque partie
- Faire une revue de l'information existante afin que le comité CTFEM acquière une information uniformisée
- Élaborer le plan de communication afin d'informer tout le personnel de la démarche effectuée par le comité
- Établir un échéancier

### ■ 2. L'identification et la priorisation des problématiques et des besoins

- Prendre connaissance des problématiques et des besoins du personnel et de l'entreprise
- Établir le diagnostic
- Identifier et prioriser les problématiques
- Identifier et prioriser les mesures répondant aux besoins

### ■ 3. Le choix de la ou des mesures de conciliation travail-famille-études-maternité à implanter

- Faire le bilan de ce qui existe déjà dans l'entreprise
- Chercher et trouver les mesures les mieux adaptées aux problèmes ciblés
- Considérer certains éléments importants
  - La flexibilité
  - La relation de confiance
  - Le contrôle sur son temps
  - La prévisibilité
  - La diversité
  - L'accès aux mesures
- Déterminer les mesures à implanter

### ■ 4. L'élaboration du cadre de référence

- Décrire les modalités d'application pour chacune des mesures
- Annoncer et expliquer les mesures choisies ainsi que leurs modalités d'application
- Assurer un mécanisme de suivi

### ■ 5. L'évaluation et la bonification des mesures de conciliation travail-famille-études-maternité

- Effectuer un suivi des mesures afin de les évaluer et de les bonifier (s'il y a lieu)
- S'ajuster aux changements

